



# Compte rendu du Comité syndical du 10 mai 2021

## **OBJET : relevé des décisions du Comité syndical**

L'an deux mil vingt et un, le dix mai à dix-huit heures quinze minutes, le comité syndical s'est réuni en séance publique, au Cercle Olivier de Clisson, suite à la convocation de M. Aymar RIVALLIN, Président.

### Étaient présents :

<b>Clisson Sèvre Maine Agglo</b>
Jean-Yves ARTAUD
Jean-Guy CORNU
Danièle GADAIS
François GUILLOT
Karine GUIMBRETIERE
Benoist PAYEN
Aymar RIVALLIN
Hélène BRAULT

<b>Commune de Vertou</b>
Marie SLIWINSKI

<b>Communauté de communes Sèvre et Loire</b>
Joël BARAUD
Christelle BRAUD
Nathalie CHARBONNEAU
Anne CHOBLET
Stéphane MABIT
Sandrine MILLIANCOURT
Jean-Marie POUPELIN
Martine VIAUD
Maurice BOUHIER

### Étaient absents excusés :

<b>Clisson Sèvre Maine Agglo</b>
Alain BLAISE
Xavier BONNET
Benoît COUTEAU
Fabrice CUCHOT
Suzanne DESFORGES
Vincent MAGRE
Didier MEYER
Véronique NEAU-REDOIS
Janik RIVIERE
Nelly SORIN
Denis THIBAUD

<b>Commune de Vertou</b>
Rodolphe AMAILLAND
Juliette LE COULM
Cécile LEBLE

<b>Communauté de communes Sèvre et Loire</b>
Alain ARRAITZ
Thierry AGASSE
Virginie BERTON
Pascal EVIN
Wilfrid GLEMIN
Jérôme MARCHAIS
Christophe RICHARD
Xavier RINEAU

### Pouvoirs :

<b>Clisson Sèvre Maine Agglo</b>
Alain BLAISE donne pouvoir à Danièle GADAIS
Benoît COUTEAU donne pouvoir à Aymar RIVALLIN
Vincent MAGRE donne pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Didier MEYER donne pouvoir à Hélène BRAULT
Véronique NEAU-REDOIS donne pouvoir à Danièle GADAIS
Nelly SORIN donne pouvoir à Aymar RIVALLIN
Denis THIBAUD donne pouvoir à François GUILLOT

<b>Communauté de communes Sèvre et Loire</b>
Alain ARRAITZ donne pouvoir à Christelle BRAUD
Thierry AGASSE donne pouvoir à Nathalie CHARBONNEAU
Pascal EVIN donne pouvoir à Jean-Marie POUPELIN
Wilfrid GLEMIN donne pouvoir à Sandrine MILLIANCOURT
Jérôme MARCHAIS donne pouvoir à Jean-Marie POUPELIN
Xavier RINEAU donne pouvoir à Joël BARAUD

Assistaient également à la réunion : Lydie HERAULT VISSET, Philippe CARO, Marie-Lou AKEROYD

**Date de convocation :** 4 mai 2021

**Nombre de membres :** 50 en exercice : 40 titulaires et 10 suppléants      18 présents  
Votants au titre du pôle SCoT - Pays :      30 votants (dont 13 pouvoirs)  
Votants au titre du pôle Culture - Pah :      31 votants (dont 13 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Mme Marie SLIWINSKI

## Approbation du procès-verbal du 29 mars 2021

---

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres du comité syndical.

Syndicat – délibération

### 1. Compte administratif de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider le compte administratif 2020 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

Syndicat – délibération

### 2. Budget Primitif 2021 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider le budget primitif 2021 de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

Syndicat – délibération

### 3. Convention pour la télétransmission des actes

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de :

- Proposer à la télétransmission les actes soumis au contrôle de légalité y compris les actes budgétaires,
- Donner leur accord pour que le Président engage toutes les démarches y afférentes notamment la recherche d'un opérateur agréé par l'Etat proposant un dispositif homologué,
- Autoriser le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat – délibération

### 4. Décision Modificative (DM) n°1 : budget principal Pays - SCoT

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'adopter la décision modificative n°1 décrite ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
64131 – Rémunérations non titulaires	12 100,00	7478 – Subvention Poste ACTEE	8 600,00
6336 – Cotisations CNFPT / CDG	250,00		
6338 – Autres impôts et taxes sur rémunérations	50,00		
6451 – URSSAF	3 680,00	74748–Participation collectivités	10 200,00
6453 – Caisses de retraite	510,00		
6454 – ASSEDIC	610,00		
6532 – Frais de mission	500,00		
6184 – Versement à des organismes de formation	100,00		
023 – Virement à la section d'investissement	1 000,00		
<b>TOTAL</b>	<b>18 800,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 800,00</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2183 – Matériel informatique	2 000,00	1318 – Subvention Poste ACTEE	1 000,00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 000,00</b>

## **5. Modification de la composition de la commission Patrimoine**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider la modification de la composition de la commission patrimoine.

La commission se compose comme suit :

<b>Clisson Sèvre Maine Agglo</b>	<b>CC Sèvre Loire</b>
Hélène BRAULT	Joël BARAUD
Suzanne DESFORGES	Virginie BERTON
Karine GUIMBRETIERE	Anne CHOBLET
Séverine JOLY-PIVETEAU	Karine MARTINEAU
Agnès PARAGOT	Pascal EVIN
Christian PEULVEY	Martine VIAUD

  

<b>Vertou</b>	<b>Basse-Goulaine</b>
Juliette le COULM	Rose-Anne RIPOCHE
Marie SLIWINSKI	

## **6. Poste d'animateur du conseil de développement : modification de l'indice de rémunération**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de fixer la rémunération de l'animateur du Conseil de Développement sur un indice compris entre l'indice brut 444 (indice majoré 390) et l'indice brut 821 (indice majoré 673) avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2021.

## **7. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident d'autoriser le Président à signer le contrat de travail du candidat retenu pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

## **8. Modernisation du SCoT selon l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 prise en application de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de prévoir la modernisation du contenu du SCoT en application de la loi Elan et de l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT.

## **9. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens : modification des échéances de versement des participations**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de valider l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens modifiant l'article 7 comme suit : « Les nouvelles échéances de versement de la subvention seraient : 40% en février, 40% en juillet, et le solde de la subvention serait versé en octobre, par décision du bureau, en fonction des résultats financiers de l'année ».

Les autres termes de l'article 7 restent inchangés.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

**10. Rapport d'activités de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes**

---

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de prendre acte de la présentation du rapport d'activités de l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes.

Fait à Clisson, le 11 mai 2021

**Le Président,**

**Aymar RIVALLIN**

